

<http://clg-condorcet-levroux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article874>



Des oeuvres pour défendre la laïcité et la liberté d'expression à Condorcet !

- Informations à destination des parents -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2020

Copyright © Collège Condorcet - Tous droits réservés

Mme Laurent, enseignante d'arts plastiques, a fait travailler ses élèves sur la liberté d'expression et la laïcité.

Vous trouverez en pièce jointe quelques oeuvres parmi celles réalisées par les élèves ainsi que la séquence de travail de l'enseignante sur le sujet, avec les notions abordées et les oeuvres étudiées.

Un grand bravo à tous ces artistes qui ont réalisé de magnifiques oeuvres !

Aurélie Bildé
Principal

Source : EDUSCOL

Pourquoi travailler la question de la liberté d'expression en classe ?

Parce que la liberté d'expression est une liberté fondamentale, qui doit toujours s'exercer dans notre République.

Parce que la liberté d'expression est la base du pluralisme, indispensable à notre fonctionnement démocratique.

Parce que la liberté d'expression concerne tout le monde sur notre territoire, qu'on soit citoyen français ou pas, pas seulement les journalistes ou dessinateurs de presse.

Parce que la liberté d'expression doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances pour ne pas se réduire face à celles et ceux qui la remettent en cause.

Parce qu'en France, cette liberté se déploie dans le cadre de la loi, qui la protège et en souligne les limites nécessaires.

Parce que l'École forme les futurs citoyens aux droits et aux libertés qu'ils exerceront.

Parce que ce texte est lui-même une illustration de la liberté d'expression.

La liberté d'expression est consacrée parmi les "droits naturels et imprescriptibles de l'homme" dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, plus précisément dans son article 11 qui en définit l'importance, le périmètre et les enjeux : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ». Derrière cet article se retrouvent tous les enjeux liés à la liberté d'expression : depuis ce texte fondateur, nos sociétés ont eu à arbitrer entre la nécessité que cette liberté s'exprime pour chacun et en toutes circonstances pour garantir le pluralisme sans lequel elle n'existe pas et la question des limites à lui donner pour éviter des dérives violentes, sectaires et finalement liberticides.

Des réponses différentes ont été apportées selon les époques et les régimes politiques, faisant évoluer la définition et le périmètre de la liberté d'expression et se traduisant à chaque fois dans la loi. Derrière ce principe se trouve également un enjeu d'éducation majeur, avec la nécessité d'apprendre aux élèves à utiliser cette liberté, en s'exprimant librement tout en étant capable d'écouter et de comprendre d'autres opinions que les leurs, mais aussi en comprenant la nécessité que des limites communes soient fixées par la loi, limites pouvant faire l'objet de débats.